

LA TRIBUNE DE L'ORNE



Décembre 2016

Journal d'expression de la CGT Finances publiques

Mal-être au travail

Phénomène rare il y a quelques années, les cas de souffrance au travail se multiplient dans les services du département.

Parmi les causes:

- la décomposition des services : les suppressions d'effectifs ont entraîné une déconstruction des collectifs de travail. Si l'informatique a pu améliorer la productivité, les suppressions se poursuivent à un tel niveau qu'il est impossible aujourd'hui pour les services de se plier aux contraintes. Toute adaptation devient alors illusoire. Nous avons à faire à une désorganisation provoquée;
- la perte de sens du travail: le travail se déroule sous le coup de l'urgence. Les sollicitations sont multiples et permanentes... les agents essaient malgré tout d'accomplir leurs tâches. La qualité du travail est en baisse ? Ce n'est pas important pour la direction puisqu'elle a rempli le critère de l'excellence et atteint ses objectifs.

La qualité revient à rendre compte de la rentabilité des personnels. Cette déshumanisation des tâches a pour conséquence une forte démotivation;

- la détérioration des conditions de travail: les concentrations en pôle et les mobilités incessantes opérées ces dernières années ont été accompagnées d'une diminution importante des surfaces des bureaux. Nous sommes de plus en plus contraints à cohabiter dans des espaces de travail en plateau, bruyants et sans confidentialité, ou encore à partager des bureaux exigus. Cela augmente la fatigue tant physique que mentale. Soulignons point gu'il est urgent que l'administration mette les moyens recruter un médecin de prevention.;

- un avenir incertain: notre direction surfe sur le terrain des expérimentations. Rien n'est jamais assez porteur, dit dans la novlangue de la direction, de « modernité » ou de « professionnalisme ». La plus grande partie du réseau de trésoreries a été supprimée, le réseau des SIP/SIE comme à l'Aigle est maintenant en passe de subir le même démantèlement.

A ce rythme il ne restera bientôt plus rien du réseau de la DDFIP dans ce département tant la direction est acharnée à sa disparition. Notre direction vise aussi

- la suppression des garanties d'affectation que constituent les RAN (compromis issu de la fusion DGI/CP),
- des restructurations et créations de poles, forçant les agents, soit au départ, soit à l'abandon de leurs compétences en allant vers un nouveau métier,
- le développement des affectations au profil et à l'arbitraire,
- le démantèlement les droits et garanties.

Ce tableau sombre mais bien réel illustre la situation dans laquelle sont plongés de plus en plus les agents. Cette dégradation s'accompagne souvent malheureusement de tensions entre collègues alors que la responsabilité de fait incombe à la direction et aux décisionnaires qui fondent leur carrière sur la destruction des services publics.

Pour la CGT seule une solidarité accrue et la lutte pour contrer les mauvais coups peut nous aider à protéger notre cadre de travail.



Durée du temps de travail dans la Fonction publique

Deux rapports ont été effectués récemment sur le temps de travail des fonctionnaires.

L'un des deux s'appelle le « rapport Laurent » du nom de son auteur, président du conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Le but de ce rapport en était de dresser un état des lieux exhaustif des pratiques effectives concernant le temps de travail dans les services de l'Etat.

Une première lecture permet de comprendre très rapidement le sens de l'étude : la durée moyenne annuelle du travail des fonctionnaires est de 1584 heures, inférieure de 1,4 % à la durée réglementaire (1607h). Le ton est donné...

La conclusion : « Cette réflexion sur le temps de travail apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ du travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles <u>la Fonction publique ne pourra rester étrangère</u>».

Il s'agit bien sur là de l'application à la Fonction publique du projet de la loi travail article 2 qui peut permettre une inversion de la hiérarchie des normes pour donner priorité à l'accord d'entreprise sur la durée du temps de travail.

Selon cette étude très orientée, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail sans augmentation de salaire, de baisser la rémunération du travail à temps partiel, de remettre en cause les RTT, de supprimer les jours de congés liés au fractionnement, etc...

L'idée maîtresse de ce rapport repose sur l'annualisation et la réorganisation du temps de travail. Il est précisé que l'annualisation du temps de travail nécessitera, au préalable, d'accompagner les services dans une réflexion plus globale sur les organisations, précédée d'une analyse fine des

besoins en effectifs. Nul doute que dans la droite ligne des orientations gouvernementales ces besoins seront revus à la baisse et à la DGFIP aussi.

Le deuxième rapport est celui produit par l'IGAS, inspection générale des affaires sociales. Il est consacré aux politiques d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage. Et là, surprise, le directeur de l'IGAS a décidé que ce rapport ne devait pas être transmis au gouvernement.

Que lui reproche t'on à ce rapport de l'IGAS?

Il démontre que 350000 emplois ont été créés de 1998 à 2002 grâce aux 35h00 et préconise une nouvelle réduction du temps de travail.

Deux poids, deux mesures?

La CGT revendique quant à elle le passage aux 32h00.

Les politiques d'austérité ont engendré les crises financières et économiques, le chômage massif et la pauvreté : 24 millions de chômeurs en Europe, 85 millions d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, 60% des emplois créés sont précaires. Le nationalisme, le racisme, la xénophobie sont les conséquences de ces politiques désastreuses qui cherchent à opposer les salariés, précaires et privés d'emploi entre eux.

La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois

Mieux vivre et mieux travailler doit permettre:

- de concilier productivité, qualité du travail, santé et sécurité
- de gagner l'effectivité des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, concilier la vie professionnelle et la vie privée

Affectations

Les CAP d'affectations ont donné lieu en 2016 à un nombre inédit de détachements. Ces détachements sont des mesures qui devraient rester exceptionnelles. En se multipliant, ils remettent en cause le droit à mutations et affaiblissent considérablement les droits et garanties de l'ensemble des agents.

Déontologie

Le 5 décembre dernier, la cour d'appel de Bordeaux a condamné l'Etat à verser 125 830 euros de dommage et intérêts à notre camarade Rémy Garnier pour le préjudice moral et financier qu'il a subi.

Considéré comme un agent exceptionnel Rémy Garnier est subitement démis en 2001 de ses fonctions de vérificateur et muté de la DRI d'Aquitaine à la DSF du Lot et Garonne suite à son refus d'avaliser l'effacement d'un redressement fiscal visant la société France-Prune. Ce redressement avait été effacé en 1999 par le ministre du budget sur intervention de M. Cahuzac alors député.

Rémy Garnier prend par la suite connaissance en 2003 d'un enregistrement révélant l'existence d'un compte en suisse de M. Cahuzac. L"affaire" n'en est à l'époque qu'à ses prémisses.

Dans ce long combat pour la vérité et la justice, il aura subi de la part de l'administration : menaces de révocation, d'exclusion de 15 jours (annulée par le tribunal de Bordeaux), décisions ministérielles de suspension (annulées par les tribunaux)... Membre du SNADGI-CGT, il aura été soutenu par un comité regroupant l'ensemble des syndicats des impôts

En y ajoutant les condamnations diverses et variés concernant notamment les pertes de rémunération, ce n'est pas moins de 170 000 euros que l'État vas devoir débourser.

Même si le terme de réhabilitation n'a pas de sens juridique, c'est bien de cela qu'il s'agit ici

Cinéma:

A voir! « La sociale » un film de Gilles Perret

Connaissez-vous Ambroise Croizat? Non? C'est bien dommage. L'Histoire l'a aussi un peu oublié.

Ouvrier métallo, communiste, cégétiste, député en 1936, ministre du travail de De Gaulle en 1945, Ambroise Croizat est le père de la Sécurité Sociale. Surnommé « le ministre des travailleurs » il est l'homme à qui le Conseil National de la Résistance avait confié la tâche de permettre aux français de vivre et de travailler sans craindre les conséquences matérielles des aléas de la vie. «Pour en terminer, disait-il, avec l'indignité des vies dans l'angoisse de l'accident, de la maladie ou des souffrances de l'enfance ». Il dirige

la mise en place du système de protection sociale: assurance maladie, système de retraites, allocations familiales, comités d'entreprise, médecine du travail, réglementation des heures supplémentaires. Combattus par les patrons, les médecins libéraux, l'Eglise, par tous ceux qui préfèrent la charité à la solidarité, Croizat et ses camarades ont tenu bon.

« Jamais nous ne tolèrerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès ».

Ils étaient un million pour l'accompagner au Père-Lachaise en 1951.

Ce film documentaire sur le père de la Sécu est combattif et revigorant par ces temps de sinistrose.



La fraude fiscale a atteint 80 milliards d'euros.

MERCI PATRON!

Le Projet de Loi de Finances envisage la suppression de 1630 emplois à la DGFiP dont 11 dans l'Orne soit le même nombre que l'an passé.

Pour mémoire les suppressions d'emplois depuis 2011 se répartissent ainsi :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-11	-11	-12	-13	-11	-11	-11

Cela représente 80 emplois sur 7 ans. La casse est planifiée, et régulière.

Avec 395 agents au 01/01/2017 la DDFIP passera sous la barre des 400 agents accentuant l'abandon du service public en milieu rural.

Afin de faire accepter cette situation, les visites de sites se sont multipliées pour proférer la bonne parole et mesurer la faisabilité des nouvelles expérimentations. Il ne s'agit dans le fond que de pures opérations de com.

Le manque criant d'effectifs, les restructurations sans jamais aucun bilan, le mal-être, l'impossibilité d'un travail de qualité, le développement inquiétant du recours aux services civiques et apprentis pour combler le manque d'effectifs, le manque de visibilité, les difficultés à avoir un projet de vie, voilà le bilan volontairement ignoré.

Aucune explication sur le pourquoi du choix des postes supprimés n'était fournie dans les documents de ce CTL du 13 décembre. Les implantations d'emplois sont totalement déconnectées d'une quelconque appréciation de la charge de travail. On peut entrevoir le démantèlement à venir de la DDFIP comme administration centrale à réseau déconcentré. Notons que, concernant la suppression d'un agent B au SIE de Domfront, la direction s'est engagée à fournir les éléments quantitatifs sur lesquels elle s'est fondée.

Suppression ou pas du SIP-SIE de l'Aigle ?

La situation est confuse en ce qui concerne le SIP-SIE. Le directeur a annoncé au printemps sa volonté de supprimer ce site. Le ministre du budget, M. Eckert, n'a pas suivi cette décision.

De son coté Mme la député-maire de la ville souhaite conserver au moins pour partie les services. « Le départ du centre des impôts de la place de l'Europe n'est plus à l'ordre du jour en particulier pour le « service des particuliers » qui gère, dans une région où Internet a beaucoup de progrès à faire » peut-on lire dans la presse locale. Une

maison des services publics va se construire que devrait rejoindre le service de la Trésorerie dont la communauté de communes souhaite récupérer les locaux ...

Notre directeur maintient sa position de suppression du service mais tout en laissant planer le doute sur une date précise.

Les agents restent donc dans l'incertitude concernant leurs avenir.

La CGT se prononce pour le maintien des services publics en milieu rural. Avec l'ensemble des organisations syndicales de la DDFIP, nous demandons le maintien de l'ensemble des services du SIP/SIE de l'Aigle.

